

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-future-loi-sur-les-dechets-une>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Campagnes et mobilisations 2006 > Loi 2006 sur les déchets nucléaires :  
N'empoisonnez pas la terre ! > **La future loi sur les déchets, une très mauvaise façon de régler le problème**

**17 mai 2006**

## **La future loi sur les déchets, une très mauvaise façon de régler le problème**

**... parce que :**

Les parlementaires vont étayer leur réflexion à partir des rapports tronqués, aux conclusions partiales. Pour les DMHAVL, les rapports produits notamment par les organismes tels l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), la DGSNR (Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection), la CNE (Commission Nationale d'Évaluation), l'OPECST (Office parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques) sont alimentés par l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, chargée depuis 1991 des études sur le sujet). Tous concluent unanimement sur "le principe de faisabilité du stockage souterrain à Bure", "l'absence d'éléments rédhibitoires sur ce site...", passant sous silence les graves lacunes qu'ils mettent par ailleurs en évidence dans le programme développé par l'Andra. Ainsi le rapport de l'IRSN prône l'enfouissement alors que son contenu énonce un ensemble impressionnant d'inconnues majeures sur le travail de l'Andra en matière de failles, sismicité, réversibilité, sûreté, etc.

Un des principaux membre de la CNE (Ghislain de Marsily, hydrogéologue) estime qu'il est bien trop tôt pour tirer quelque conclusion que se soit !

**ASSURER ou RASSURER ? Aucune contre-expertise indépendante (sans lien avec l'Etat et la filière industrielle) n'est prévue !**

Tout est basé sur les auditions des seuls industriels et agences de recherches nucléaires sans avoir entendu experts indépendants et associations, comme cela se passe dans d'autres pays !

**Le futur projet de loi ?**

**L'enfouissement reste la voie privilégiée, l'entreposage de surface étant présenté comme voie temporaire pour les déchets en attente d'enfouissement.**

Sous couvert de poursuite de recherches dans le "laboratoire" de BURE, la loi lancerait en parallèle la prospection industrielle d'un centre d'enfouissement à proximité, dans une zone de 200 km<sup>2</sup>, située au Nord de Bure. L'échéance ? Construire un centre d'enfouissement dès 2015, rapidement opérationnel !

Et la démocratie ? Cette loi évacuera soigneusement toute consultation directe des populations.

**La finalité ? Persuader les Français et la communauté internationale que le problème des déchets nucléaires est résolu ou en voie de l'être, que la poursuite du nucléaire avec la construction de nouveaux réacteurs EPR ne pose plus problème...**

**Le gouvernement et les grands acteurs industriels ont l'absolue nécessité d'affirmer que les déchets nucléaires sont gérables.** Cette donne détermine totalement et malheureusement le contenu de la future loi. Celle-ci sera au service des projets à venir de la filière électronucléaire, au détriment d'une planète non contaminée et de toute perspective soutenable pour l'avenir de l'humanité.

**Refusons une loi qui condamne la Terre et les générations futures !**

**Déchets nucléaires : surtout ne pas enfouir !**

**Il est urgent de se faire entendre auprès de vos parlementaires !**